

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	17
Votants	19

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Gisèle MOTTA (pouvoir à Annalisa DEFILIPPI), Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Jean MIELLET (pouvoir à Didier CHARAMELET)

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CHAPARUN – COURSE A PIED CHAPARUN  
48 – 15/07/2024**

Madame Emmanuelle GIOANETTI, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente une demande de subvention exceptionnelle de 800 € formulée par l'association « Chaparun » pour l'organisation d'une course à pied dénommée Chaparun 2024 le 13 octobre 2024

Après avoir entendu le rapport de Madame GIOANETTI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer à l'association Chaparun une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation de la course à pied « Chaparun 2024 » le 13 octobre 2024.

Le conseil municipal adopte 17 voix pour et 2 abstentions Gilles FORTE, René PORTAY.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance  
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI  
Maire

